



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 461-2023
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le règlement n° 461-2023 intitulé « *Règlement décrétant des travaux de prolongement de la rue Simoneau et un emprunt de 322 500 \$ et l'affectation de la somme de 322 500 \$ du solde disponible du règlement #381-2018 en vue de financer une dépense de 645 000 \$* ».

L'objet de ce règlement est de décréter des travaux de prolongement de la rue Simoneau et un emprunt de 322 500 \$ ainsi que l'affectation de la somme de 322 500 \$ du solde disponible du règlement #381-2018 en vue de financer une dépense de 645 000 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*, le 6 avril 2023. Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 13 avril 2023

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 13 avril 2023, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 13 avril 2023

M^e Edwin John Sullivan
Greffier